

Société civile et construction de la Société de l'information en Afrique de l'ouest

Entre marginalisation et implication

Olivier SAGNA,

La tenue du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), entre 2003 et 2005, a introduit le germe de profonds changements dans la manière dont ont été gérées, jusqu'à une date récente, les questions relatives au développement de la société de l'information en mettant à l'ordre du jour la notion de partenariat multiacteurs et en associant à toutes les étapes du processus, les gouvernements, le secteur privé et la société civile, sans parler de certains acteurs particuliers comme les femmes, les jeunes, les collectivités locales, etc. En effet, l'examen des processus d'élaboration des stratégies et politiques relatives à la Société de l'information, en Afrique de l'ouest notamment, montre à l'évidence que la gouvernance en la matière reste à inventer. Que ce soit dans les cadres nationaux comme dans les organismes d'intégration régionale tels l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA) et la Communauté économique des états de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des politiques en la matière se sont faits, à de rares exceptions près, en dehors de tout réel processus participatif. Pour l'essentiel, seuls les fonctionnaires nationaux et internationaux et les experts ont été amenés à se prononcer sur ces questions, dont les implications sociales voire sociétales ne sont pourtant plus à démontrer, empêchant ainsi tout débat public et par conséquent tout contrôle citoyen. Ce constat établi à l'échelle régionale est également valable à l'échelle nationale même dans un pays comme le Sénégal pour-tant souvent cité pour ses réalisations dans le domaine.

La participation de la société civile dans la construction de la Société de l'information au Sénégal

Depuis que les problématiques liées à l'émergence de la Société de l'Information sont apparues au Sénégal, les citoyens ont été les grands absents de la plupart des grands débats y afférant. Ainsi, lorsqu'au milieu des années 90, le gouvernement sénégalais décida de lancer le processus devant conduire à la privatisation de la Société nationale des télécommunications du Sénégal (*Sonatel*), la question n'avait jamais été évoquée ni dans le programme du parti au pouvoir, ni dans les débats politiques à l'Assemblée nationale ni même dans les médias. Pour conduire l'affaire à bien, les autorités, soutenues/poussées par la Banque mondiale, s'appuyèrent sur une structure, connue sous l'appellation de *Groupe de réflexion pour la compétitivité et la croissance* (GRCC), composée de représentants de l'administration, des organisations professionnelles et patronales, des syndicats de travailleurs, du monde rural et des associations de consommateurs¹. Malgré une composition théoriquement représentative de la société sénégalaise, le GRCC organisa, dans l'indifférence générale, une série de réunions visant à poursuivre la réforme du secteur des télécommunications initiée depuis 1981 avec la séparation des activités de téléphonie nationale et internationale et poursuivie en 1985 avec la séparation de la poste et des télécommunications. Les syndicats de travailleurs de la *Sonatel* et quelques journalistes participèrent bien à ces consultations mais les discussions se limitèrent pour l'essentiel aux représentants du secteur privé, aux experts et aux fonctionnaires du ministère de l'économie, des finances et du plan². Pas consultés, pas informés mais également peu conscients des véritables enjeux, les partis politiques et les organisations de la société civile furent globalement tenus à l'écart du processus. Au final, ils se trouvèrent dans l'incapacité d'exprimer leurs points de vue sur cette réforme essentielle touchant au périmètre et au rôle du secteur public qui fut mise en œuvre quasiment sans débat.

Il faut dire qu'à l'époque, l'information en la matière faisait largement défaut compte tenu notamment de la faible maîtrise par les journalistes des problématiques soulevées par les technologies de l'information et de la communication (TIC) en particulier et la société de l'information d'une manière générale tant au plan national, sous-régional, africain et mondial.

1. Créé par le décret n° 95-414 du 15 mai 1995, le GRCC, qui bénéficiait du soutien des institutions de Bretton Woods, avait pour rôle de conseiller le gouvernement en vue de renforcer la contribution du secteur privé au développement économique.

2. Voir Jean-Paul Azam, Maguèye Dia and Tchétché N'Guessan : Telecom Sector Reforms in Senegal. Revised version, May 2001, 45 p. (http://idei.fr/doc/wp/2001/telecom_revised.pdf)

Les quelques suppléments multimédias publiés dans les journaux de même que les émissions de radio et de télévisions spécialisées sur les TIC se consacraient pour l'essentiel à décrire les technologies et les applications mises en œuvre et s'intéressaient rarement, pour ne pas dire jamais, à leurs implications politiques, économiques, culturelles et sociales. Les TIC étaient considérées d'une part comme un outil comme les autres et d'autre part comme un domaine réservé aux informaticiens et aux ingénieurs en télécommunications et non comme une question intéressant l'ensemble des citoyens quel que soit leur statut. Une dizaine d'années après, et malgré le flot d'informations découlant de la couverture du SMSI, il est d'ailleurs symptomatique qu'un sujet aussi important pour les citoyens que l'accès universel ne soit pratiquement jamais abordé par les médias de manière à susciter un débat national et faire pression sur les autorités politiques en vue d'un aménagement numérique du territoire. Il faut également souligner que les partis politiques comme les syndicats ont rarement pris positions sur les questions liées au développement de la Société de l'information. Les premiers ignorent globalement cette dimension dans leurs projets politiques et programmes électoraux comme si c'était une question superflue alors que le secteur des TIC et des télécommunications concourt pour 6 % à la constitution du PIB d'un pays comme le Sénégal. Quant aux seconds, ils sont quasi muets sur la multiplication des emplois précaires, notamment dans le domaine des centres d'appels, et ne semblent guère prendre en compte les multiples implications découlant des TIC pour le monde du travail. Il se dégage ainsi la fausse impression que les TIC seraient socialement neutres, voire par essence positives, et qu'il n'existerait pas d'alternative à la politique mise en œuvre par les autorités en matière de développement de la société de l'information.

Malgré une vie associative très développée, avec un grand nombre d'associations professionnelles (médecins, journalistes, chercheurs, économistes, avocats, etc.), des milliers d'associations sportives et culturelles (ASC) regroupant les jeunes ainsi que de multiples organisations non gouvernementales (ONG) impliquées dans les problématiques du développement, la société civile sénégalaise s'est, dans son ensemble, peu intéressée aux questions relatives à la société de l'information. Ainsi Enda-Tiers-Monde, pourtant membre de l'Alliance for progressive communication (APC) qui a joué un rôle important dans la promotion d'Internet auprès des organisations de la société civile en Afrique, n'a jamais vraiment joué un rôle moteur en la matière bien qu'ayant été une des premières structures à avoir été connectée au réseau de courrier électronique GreenNet à la fin des années 90. N'ayant pu/su s'imposer comme un fournisseur de services Internet (FSI) alternatif desservant la communauté des ONG, Enda n'a pas non plus pu/su être le porte-parole de la société civile qu'il aurait pu être sur les enjeux sociaux des TIC.

Certes, certaines de ses équipes comme Enda Cyberpop ont mis en œuvre des activités visant à promouvoir des centres de ressources communautaires (CRC)³ mais les résultats ont été pour le moins mitigés. Par contre, il faut reconnaître qu'Enda Synfev a réalisé un important travail en faveur de l'appropriation des TIC par les femmes africaines, développant des outils d'information, organisant de nombreux séminaires de sensibilisation, menant des activités de formation et conduisant des recherches portant sur la fracture numérique de genre⁴. En dehors d'Enda, le reste de la communauté des ONG, regroupées pour la plupart au sein du Consortium des organisations non gouvernementales d'appui au développement (CONGAD), a lui aussi été quasi absent de ce terrain en dehors de quelques initiatives marginales.

De son côté, le mouvement consumériste sénégalais est également resté très discret tout au long de ces années n'intervenant que de temps en temps autour de la question des tarifs et bien peu sur la qualité de services et encore plus rarement sur la question de l'accès universel. Ainsi, ce n'est qu'en 2002 qu'eut lieu le premier mouvement de consommateurs autour des questions liées à l'utilisation des services Internet et de télécommunications. *Sonatel Mobiles*, filiale de téléphonie mobile de l'opérateur historique, ayant décidé de facturer les SMS qui étaient gratuits depuis 1998⁵, un vaste mouvement de protestation fut lancé par les jeunes, principaux utilisateurs de ce mode de communication. Des manifestations furent même organisées devant l'Université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB) et à cette occasion les étudiants coupèrent la circulation sur la route nationale n° 2, une des principales artères du pays. Les organisations de consommateurs protestèrent dans les médias et devant l'ampleur du phénomène, l'Agence de régulation des télécommunications (ART) dû entrer en scène pour tenter de trouver une solution au problème. Au début de l'année 2005, *Sonatel Mobiles* ayant lancé une opération de marketing consistant à offrir aux clients de la formule prépayée le double du montant de crédit qu'il achetait, il s'ensuivit une montée spectaculaire des demandes de rechargement et une augmentation toute aussi importante du volume des communications avec pour résultat le blocage du réseau pendant deux à trois jours⁶. A cette occasion, un nouveau mouvement de protestation fut déclenché par les associations de consommateurs à travers les médias pour dénoncer ce grave dysfonctionnement dans la fourniture de services et demander des compensations à l'opéra-

3. Cf. <http://cyberpop.enda.sn/cyberpop/presentation.htm>

4. Enda Synfev a notamment publié deux brochures intitulées « Citoyennes africaines de la société de l'information » et « Fracture numérique de genre en Afrique francophone ».

5. Cf. *Batik* n° 36 juillet 2002.

6. Durant cette période le nombre de tentatives d'appels par heure est passé de 430.000 à 1.980.000 soit plus de 450% en temps normal !

teur incriminé. A nouveau saisie, l'ART se contenta d'adresser une mise en demeure à la Sonatel dans laquelle elle l'invitait à prendre les mesures idoines pour que de tels problèmes ne se reproduisent plus. En dehors de ces actions, les campagnes de protestations organisées par le mouvement consumériste se sont généralement limitées à des interventions dans la presse écrite et radiophonique compte tenu de son incapacité à mobiliser massivement les citoyens. En effet, bien que comportant une demi-douzaine d'organisations, il reste un mouvement numériquement marginal et socialement peu influent, ce qui n'a rien d'étonnant dans un pays où une forte proportion des citoyens vit en dessous du seuil de pauvreté et est donc peu sensible aux problématiques liées à la société de consommation.

En fait les associations les plus actives et les plus influentes ont été celles regroupant les personnes s'intéressant de manière spécifique aux problématiques liées à la société de l'information comme l'Observatoire sur les systèmes d'information, les réseaux et les inforoutes au Sénégal (OSIRIS)⁷, le chapitre sénégalais d'Isoc Society (ISOC-Sénégal)⁸, 2B1 Bokk Jang/Bokk Jeff⁹ ou encore le Réseau Genre et TIC (REGENTIC)¹⁰ constitué par l'Agence de régulation des télécommunications, Enda-Synfev et OSIRIS. En effet, comme nous l'avons déjà évoqué, les ONG de développement ne se sont guère intéressées aux problématiques nouvelles soulevées par l'émergence de la Société de l'information. Dans le meilleur des cas, elles se sont souvent contentées d'utiliser les TIC pour améliorer leur fonctionnement interne et notamment faciliter la communication avec leurs partenaires extérieurs généralement basés dans les pays du Nord. Ce sont donc les structures comme OSIRIS et ISOC-Sénégal qui, pendant de nombreuses années, ont été les porte-parole de la société civile et des citoyens sur toutes ces questions. Dans un premier temps, ces associations ont consacré l'essentiel de leurs moyens à des actions de sensibilisation présentant les opportunités offertes et les enjeux soulevés par ces nouveaux outils. Ces associations ont également beaucoup fait pour la vulgarisation des TIC et le développement d'une opinion publique sur la question à travers l'organisation d'activités comme la Fête de l'Internet, la caravane multimédia d'OSIRIS, la lettre d'information électronique Batik ou encore la participation à nombre d'émissions de radio ou de télévision consacrées à la société de l'information. Elle ont également mené une bataille d'opinion contre *Télécom Plus* puis *Sentoo*, la filiale de l'opérateur historique chargé de commercialiser les services Internet, afin de l'amener à baisser le prix de ses liaisons spécialisées qui entravait le

7. Cf. <http://www.osiris.sn/>

8. Cf. <http://www.isoc.sn/>

9. Cf. <http://www.bokk.org/>

10. Cf. <http://www.famafrique.org/regentic/accueil.html>

développement d'Internet et freinait de surcroît l'établissement d'une concurrence saine et loyale avec les autres FSI limitant ainsi les chances des citoyens d'accéder à Internet et celles des consommateurs de bénéficier de prix plus abordables. De ce qui précède, il découle que pendant la période d'une demi-douzaine d'années allant de la connexion du Sénégal à Internet¹¹ à la veille du lancement du SMSI, l'implication de la société civile dans les politiques relatives à la société de l'information a été plutôt marginale.

Ce n'est qu'à partir de l'année 2003, avec le lancement du processus préparatoire au SMSI, que la société civile sénégalaise, prise dans sa globalité, va commencer à s'intéresser à ces questions et que les femmes, les jeunes, les élus locaux, les handicapés, etc. vont faire entendre leurs voix sur ces sujets. Pourtant, la voie du partenariat multiacteurs et de la démarche inclusive avait été tracée dès 1997 par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) qui, dans la cadre de la mise en œuvre de l'initiative ACACIA¹², avait lancé un processus participatif, associant le gouvernement, le secteur privé, la société civile, l'université et les médias, afin de définir la stratégie ACACIA Sénégal. Après des enquêtes menées sur le terrain auprès des principaux acteurs et des bénéficiaires potentiels, un avant-projet de stratégie avait été rédigé et puis validé dans le cadre d'un atelier national réunissant le gouvernement, le secteur privé, la société civile, l'université et les médias. Mieux, par la suite un forum ACACIA fut organisé sur une base annuelle de manière à évaluer la mise en œuvre de la stratégie et apporter les correctifs nécessaires. Ce modèle sera par la suite systématisé et mis en œuvre par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) dans le cadre des plans nationaux d'infrastructures d'information et de communication plus connus sous le sigle anglais de NICI. En dehors de cette initiative, les mécanismes participatifs impliquant la société civile ont été peu utilisés dans le cadre de l'élaboration des politiques de développement du secteur des TIC et des télécommunications.

Par contre, il faut souligner que le secteur privé a été assez tôt associé à la définition des politiques publiques notamment en ce qui concerne le secteur des télécommunications à l'occasion notamment du processus ayant conduit à la privatisation de la *Sonatel*. Le GRCC qui avait joué un

11. Le Sénégal a été pleinement connecté à Internet en mars 1996. Auparavant, les connexions existantes se faisaient via des systèmes de courrier électronique de type UUCP fonctionnant par vacations en mode « Store and Forward ».

12. L'initiative ACACIA visait à renforcer les capacités des collectivités locales d'Afrique subsaharienne afin qu'elles puissent utiliser les TIC au service de leur développement social et économique. A l'origine, cinq pays étaient concernés à savoir l'Afrique du Sud, le Ghana, le Mozambique, l'Ouganda et le Sénégal.

rôle important en se faisant l'avocat du secteur privé national poursuivra sa mission en réalisant notamment une étude sur le potentiel des télése-rvices au Sénégal. L'importance croissante prise par ce secteur amènera d'ailleurs les organisations patronales comme le Conseil national du patronat (CNP) et la Confédération nationale des employeurs du Sénégal (CNES) à créer des syndicats de branches tels l'Organisation des profes-sionnels des TIC (OPTIC)¹³ et la Senegalese IT Specialist Association (SITSA)¹⁴ pour faire valoir leur intérêt dans les forums nationaux et inter-nationaux. Cela étant, la consultation des acteurs n'implique par forcèment la prise en compte de leurs points de vue et le secteur privé en fera l'amère expérience lors de la libéralisation totale du secteur des télécom-munications survenue en juillet 2004 puis à l'occasion de l'élaboration de la lettre de politique sectorielle du secteur des télécommunications rendue publique en janvier 2005. Pas suivies dans leur volonté de bénéficier de mécanismes leur permettant de s'octroyer une part de marché dans un secteur très rentable mais dans lequel les investissements nécessaires sont souvent colossaux, les organisations patronales en seront réduites à dénoncer une libéralisation du marché ne pouvant profiter qu'aux grands groupes étrangers. Le secteur privé a également été étroitement impliqué dans la définition de la stratégie de développement des TIC et des télése-rvices dans le cadre de l'élaboration de la stratégie de croissance accélérée (SCA) dont l'objectif est de doubler le PIB du Sénégal en vue d'en faire un pays émergent à l'horizon 2015. S'inspirant des mécanismes mis en place pour le SMSI, la grappe TIC et Télése-rvices s'est en effet organisée comme espace de dialogue multiacteurs dans lequel ont été représentés l'État, le secteur privé, le mouvement consumériste et même l'université. Elle s'est dotée d'un bureau dont la présidence est assurée par le secteur privé et la vice-présidence dévolue à l'État. Cela étant, si les partenariats public-privé (PPP) tant vantés par les bailleurs de fonds sont à l'ordre du jour de tous les discours, ils sont plutôt rares sur le terrain. En effet, en dehors de la convention signée entre le ministère de l'Éducation et la *Sonatel* accordant des tarifs préférentiels aux établissements d'enseigne-ment et de recherche ou encore de l'accord conclu entre le gouvernement, une banque et une société d'informatique pour la fourniture d'ordinateurs à crédit aux enseignants, les initiatives du genre sont plutôt rares.

De même, et aussi paradoxal que cela puisse paraître, de larges sec-teurs de l'administration ont régulièrement été ignorés lors de la défini-tion des politiques. En effet, les politiques étant principalement élaborées par le ministère en charge des télécommunication et des TIC, voire direc-tement par les services de la Présidence de la République, des ministères

13. Cf. <http://www.optic.sn/>

14. Cf. <http://www.sitsa.sn/>

aussi importants que l'Éducation nationale, l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, l'industrie, le commerce, la justice et même parfois l'économie et les finances, ont souvent été mis à l'écart alors que leur participation est indispensable compte tenu du caractère complexe et multidimensionnel des problèmes posés. A cela, s'ajoutent les rivalités sourdes ou ouvertes existant entre les différents cercles de conseil, d'avis et de décision intervenant à un titre ou un autre dans la définition et la mise en œuvre de la politique en la matière. Enfin, il faut souligner que l'État s'étant pendant longtemps contenté de réfléchir en termes de stratégie nationale et de politiques sectorielles, les préoccupations et les besoins des collectivités locales, comme le rôle qu'elles devraient jouer dans l'aménagement numérique du territoire, ont été superbement ignorés. Il apparaît dès lors que les processus liés aux politiques relatives à la société de l'information ont été très peu participatifs. Impliquant surtout les fonctionnaires et les experts commis par l'État, ils se sont rarement attachés à mettre en œuvre de larges consultations au sein des différents segments de la société, et ce schéma a déteint sur les pratiques des organisations d'intégration régionale.

Démarche participative et gouvernance régionale en matière de TIC

Depuis l'accès à l'indépendance des États africains dans les années soixante, la problématique de l'unité africaine, portée jadis par la société civile dans la diaspora puis sur le continent, est devenue l'affaire quasi exclusive des gouvernements. Au fil du temps, l'Organisation de l'unité africaine (OUA), jadis qualifiée de « syndicats des Chefs d'État » de même que la plupart des organismes d'intégration régionale se sont transformés en des institutions sans aucune légitimité démocratique ni fonctionnement transparent pour l'écrasante majorité des Africains. En matière de société de l'information, ces pratiques ont eu pour conséquence une déconnexion totale entre les citoyens africains et les politiques censées répondre à leurs besoins. C'est ainsi que l'Initiative africaine pour la société de l'information (AISI), conçue par la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA) et qui sert de texte de référence en la matière, a été élaboré par un groupe d'experts africains sans aucune consultation publique ni même une validation par les acteurs du terrain sans parler de la prise en compte des points de vue des citoyens du continent. Sans remettre en cause les intentions ayant présidé à son élaboration, les objectifs proposés et les moyens retenus pour les atteindre, ce qui pose fondamentalement problème c'est la mise en œuvre d'une démarche

qui présuppose qu'il est possible de satisfaire les besoins des citoyens sans même les consulter.

C'est encore cette même démarche, allant du haut vers le bas et n'opérant aucune liaison avec les acteurs du terrain et les bénéficiaires, qui a été utilisée dans le cadre du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) résultant de la fusion du plan Oméga rédigé par le président sénégalais Abdoulaye Wade et du Millenium African Recovery Programme (MARP) conçu par le président sud-africain Thabo Mbeki. Aujourd'hui considéré comme un programme de l'Union africaine (UA), le NEPAD, et plus particulièrement son volet TIC, a été élaboré en dehors de tout processus participatif. De ce fait, des initiatives aussi importantes que le projet de satellite régional de communication (RASCOM), Connectivité Afrique ou encore les activités de la Commission E-Africa, sont totalement méconnues du grand public voire des spécialistes du domaine. A l'échelle des organisations d'intégration régionale ouest africaines telles que l'UEMOA et la CEDEAO, pourtant censées être plus proches des citoyens que l'UA, la situation est quasiment la même. Qu'il s'agisse des initiatives en matière de paiement électronique, des grands projets d'infrastructure comme Intelcom II ou encore d'actions fondamentalement politiques comme la publication du livre blanc de l'UEMOA sur la société de l'information, la dimension participative ne fait pas partie des préoccupations et des pratiques des technocrates qui les pilotent. Le point commun de toutes ces initiatives est que les principaux acteurs économiques évoluant dans le secteur (fournisseurs de services à valeur ajoutée, fournisseurs de services Internet, entreprises de télé-services, SSII, etc.), comme le reste des entreprises, les collectivités locales ainsi que les citoyens qui en sont les utilisateurs finaux, sont rarement pour ne pas dire jamais associés à l'identification des objectifs et à la définition des stratégies à mettre en œuvre pour les atteindre.

Peu impliqués à l'échelle nationale, la société civile, le secteur privé, les collectivités et même les médias méconnaissent souvent les initiatives régionales prises en matière de société de l'information. Absents des cadres dans lesquels elles prennent naissance et sont mises en œuvre, tout au plus sont-ils informés des grandes orientations adoptées ou des décisions prises à travers les communiqués de presse publiés par ces institutions. En règle générale, en dehors des experts, la majeure partie des citoyens n'est pas informée des orientations ou grands projets mis en œuvre en matière de société de l'information à l'échelle africaine ou à l'échelle régionale. L'explication de cette situation est relativement simple et découle de la manière de procéder de ces institutions. S'agissant par exemple des orientations stratégiques en matière de Société de l'information, qui intéressent pourtant tous les Africains ou du moins toutes les composantes organisées des sociétés africaines, de l'Initiative

société africaine à l'ère de l'information (AISIS) de la CEA¹⁵ au Livre blanc de l'UEMOA sur la société de l'information¹⁶, la démarche a malheureusement été identique. Une résolution décide de la nécessité d'élaborer une stratégie, un groupe d'experts est constitué ou un cabinet de consultants sélectionné, un document est rédigé en quelques semaines pour l'essentiel sur la base d'un travail documentaire et finalement il est proposé à l'approbation des structures qui l'ont commandité sans pour autant avoir fait l'objet d'une quelconque validation par les principaux acteurs concernés. Il est ensuite publié en un plus ou moins grand nombre d'exemplaires et sa circulation se limite généralement aux cercles étroits de spécialistes. De ce fait, il est rare d'assister à des débats publics sur les priorités proposées ou encore sur la nature des actions à mener. Certes, un certain nombre de questions ont un caractère très technique mais la plupart pour ne pas dire toutes ont un fort impact social et requièrent donc le point de vue de tous ne serait-ce que pour savoir en quoi elles permettent d'apporter des réponses pertinentes aux problèmes qui interpellent les citoyens. Ainsi la question du déploiement des infrastructures de télécommunications n'intéresse-t-elle pas que les opérateurs de télécommunications car qui dit infrastructures dit aménagement du territoire, accès aux réseaux de télécommunications et donc accès aux produits et services proposés. Ces questions ont un impact direct sur la vie quotidienne de millions de personnes et possèdent par ailleurs une dimension éminemment démocratique en ce qu'elles posent le problème de l'égalité de traitement des citoyens face à l'accès à ce qui est aujourd'hui considéré comme un service social de base.

Le secteur privé n'est guère plus impliqué que la société civile dans l'élaboration des politiques régionales en matière de société de l'information. Il faut dire que compte tenu de la faiblesse financière de la plupart des entreprises africaines, elles sont souvent incapables de se projeter hors de leurs frontières nationales ce qui fait qu'elles s'intéressent peu à la problématique de l'intégration régionale. En Afrique de l'Ouest, les entreprises présentes dans plusieurs pays sont généralement des filiales de sociétés européennes qu'il s'agisse des opérateurs de télécommunications, des fournisseurs d'équipements voire des sociétés de conseil et de

15. Suite à l'adoption de la résolution 795 (XXX) en date du 3 mai 1995, intitulée « Mise en place de l'autoroute de l'information en Afrique », la Conférence des ministres responsables du développement économique et social et de la planification avait demandé la mise en place d'un groupe d'experts qui a publié en 1996 un document intitulé « Cadre d'Action pour l'édification d'une Infrastructure Africaine de l'Information et de la Communication » et plus connu sous l'appellation d'African Information Society Initiative (AISIS).

16. Cf. Commission de l'UEMOA. Préparer l'entrée de l'UEMOA dans la société de l'inform@tion. 2002, 67 p.

services. Cependant, le développement d'applications reposant sur l'utilisation intensive des TIC est en train de changer la situation et l'on voit de plus en plus de petites sociétés de services aller prospecter les marchés de la sous-région. L'harmonisation de la régulation des télécommunications et de l'interconnexion des réseaux de télécommunications devient donc une préoccupation essentielle pour le secteur privé qui devrait dès lors être étroitement associé à toutes les réflexions en la matière. Cela étant, comme dans le cas de la société civile, l'implication du secteur privé est l'exception et non la règle. Pourtant des progrès notables sont en train d'être accomplis en termes de création d'un marché régional des télécommunications en Afrique de l'ouest. Ainsi, avec l'appui de l'Union européenne (UE) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT), une série d'études a été réalisée en vue d'adopter des cadres législatifs et réglementaires communs. Suite à ce travail, l'UEMOA a d'ailleurs mis en place un Comité des régulateurs des télécommunications (CRTEL)¹⁷ et une Conférence des opérateurs et fournisseurs de services de télécommunications (COFTEL) et adopté une série de directives communautaires portant sur à l'harmonisation des politiques de contrôle et de régularisation du secteur des télécommunications, l'harmonisation des régimes applicables aux opérateurs de réseaux et fournisseurs de services, l'interconnexion des réseaux et services de télécommunications, le service universel et les obligations de performance du réseau, l'harmonisation de la tarification des services de télécommunications. Ces directives organisent aussi le cadre général de coopération entre les autorités nationales de régulation en matière de télécommunications¹⁸. A l'échelle de la CEDEAO, des études ont été menées sur la possibilité de mettre en place des moyens de transmission GSM reposant sur l'utilisation d'une carte SIM unique valable dans tous les États membres ainsi que sur la faisabilité technique et économique d'une connectivité transfrontalière.

L'ensemble de ces décisions ne peut qu'avoir des retombées positives pour les citoyens d'Afrique de l'ouest, cependant on constate que si les structures d'intégration régionale prennent bien en charge les questions légales et réglementaires, elles ne s'intéressent guère à la dimension sociale. Ainsi la question clé de l'accès universel qui détermine la capacité donnée ou non aux citoyens de pouvoir bénéficier des opportunités offertes par les réseaux et services de télécommunications à des conditions financières abordables n'a pas encore fait l'objet d'une directive précise bien qu'ayant été étudiée. De plus la question pourtant essentielle

17. Cf. Décision n° 09/2006/CM/UEMOA du 23 mars 2006 portant création du comité des régulateurs nationaux des télécommunications des États membres de l'UEMOA.

18. Cf. Directives n° 01, 02, 03, 04, 05 et 06 du Conseil des ministres de l'UEMOA du 23 mars 2006.

des droits des consommateurs en matière de prix et de qualité de service n'a pas été abordée et l'on a la fâcheuse impression que toutes ces actions ne prennent finalement en compte que les intérêts des opérateurs de télécommunications et des fournisseurs de services. D'ailleurs, sur un autre plan, on constate également que ni l'UEMOA ni la CEDEAO n'ont mis en place des politiques visant à lutter concrètement contre la fracture numérique tant en matière de déploiement d'infrastructures dans les zones rurales, d'accès aux infrastructures pour les plus défavorisés ou encore de formation à l'utilisation des TIC et de création de contenus. Cette situation est des plus paradoxales lorsque l'on sait qu'un pays comme le Sénégal, coordinateur du volet TIC du NEPAD et jouant un rôle très actif dans les organisations d'intégration régionale d'Afrique de l'ouest, a mené une bataille épique en faveur de la création du Fonds de solidarité numérique à l'occasion du SMSI. Enfin, il faut souligner que les organes censés concourir au contrôle démocratique des institutions d'intégration régionale, telles le parlement de la CEDEAO ou de l'UEMOA, n'ont pas de réels pouvoirs. Composées de représentants désignés par les parlements nationaux des États qui les composent¹⁹, ces instances sont plus symboliques qu'autre chose et ne constituent pas de véritables espaces de dialogue. N'étant soumis à aucun véritable contrôle démocratique, les organismes d'intégration régionale mettent rarement en place les mécanismes de consultation permettant de recueillir l'avis des citoyens et des acteurs clés de la société sur les politiques qu'ils élaborent et les actions qu'ils mettent en oeuvre. Enfin, l'UA, la CEDEAO et l'UEMOA ne possèdent pas de politiques de communication tournées vers les citoyens africains et visant à expliquer leur rôle, à présenter leurs réalisations et à expliquer la nature et le sens de leurs projets. Leurs interlocuteurs privilégiés sont les gouvernements et leurs activités ne sont connues, pour l'essentiel, qu'à travers les informations relatives aux sommets des chefs d'États ou aux conférences ministérielles dont rien ou presque ne filtre.

19. Le parlement de l'UEMOA est constitué à raison de 5 membres par pays, désignés par l'organe législatif de chaque État membre tandis que celui de la CEDEAO comporte 115 sièges, chaque État disposant d'au moins cinq sièges et les autres étant répartis au prorata de la population.

Conclusion

L'examen des nombreux chantiers dans lesquels l'Afrique de l'ouest est actuellement engagée en vue d'intégrer la société de l'information en construction, montre que les organisations de la société civile et le secteur privé sont peu impliqués dans ces dynamiques. En effet, les processus visant à l'élaboration, la mise en oeuvre, le suivi et l'évaluation des stratégies, des politiques et des actions en la matière se déroulent généralement dans des cercles réservés aux fonctionnaires, aux consultants ou aux techniciens. Groupes de travail créés au sein de l'administration, commissions spécialisées des organismes d'intégration régionale ou encore cadres de concertation professionnels réunissant les opérateurs de télécommunications ou les organes de régulation, telles sont les structures dans lesquelles se prennent nombre de décisions impactant l'ensemble de la société et dont la société civile et au-delà les citoyens sont pourtant exclus. Afin de rendre possible le contrôle citoyen sur ces politiques, il faudrait notamment : élaborer, sur une base réellement participative, les stratégies nationales, locales et sectorielles visant à construire la société de l'information; impliquer systématiquement la société civile et le secteur privé dans les activités nationales ou régionales en matière de TIC ; soutenir les associations de la société civile oeuvrant pour une société de l'information inclusive ; encourager la réflexion stratégique sur la construction de la société de l'information.

Nous insisterons sur le fait que compte tenu de leur impact économique et social, les questions liées au développement de la société de l'information doivent être l'affaire de tous et ne sauraient continuer à être du seul ressort des technocrates, des experts et des techniciens. Il est donc grand temps de mettre sur pied en Afrique, au plan national comme dans les organisations d'intégration régionale, d'une part des mécanismes d'information destinés au grand public et d'autre part des cadres de réflexion et de travail associant systématiquement le gouvernement, le secteur privé, la société civile, l'université et les médias. Au-delà de ces outils et de ces espaces de dialogue, il faut également promouvoir des dispositifs permettant une large consultation des citoyens pris dans leur ensemble mais aussi dans leurs spécificités. La réalité des choses et le bon sens montrent en effet que les femmes, les jeunes, les handicapés, les ruraux, les pauvres, les chefs d'entreprises, etc. n'ont pas les mêmes besoins et ne sont pas confrontés aux mêmes problèmes dans leur quête en vue de bénéficier des opportunités offertes par la Société de l'information. Enquêtes publiques, sondages d'opinions, interrogations des acteurs sur le terrain, débats en ligne, etc. tout devrait être mis en oeuvre pour que les principaux bénéficiaires des politiques envisagées et les citoyens puis-

sent être informés à temps et faire connaître leurs points de vue. La démarche participative est en effet la seule qui vaille si l'Afrique veut elle aussi être en mesure de contribuer à la construction d'« une société de l'information à dimension humaine, inclusive et privilégiant le développement, une société de l'information, dans laquelle chacun ait la possibilité de créer, d'obtenir, d'utiliser et de partager l'information et le savoir et dans laquelle les individus, les communautés et les peuples puissent ainsi mettre en œuvre toutes leurs potentialités en favorisant leur développement durable et en améliorant leur qualité de vie »²⁰.

20. Cf. SMSI. Déclaration de principes : Construire la société de l'information: un défi mondial pour le nouveau millénaire. Genève, 2003.